

## COMITÉ SYNDICAL DE SEINE-MARITIME NUMERIQUE PROCÈS VERBAL DU 6 AVRIL 2017

- 1- Installation du nouveau Comité Syndical
  - 1.1. Renouvellement des membres du Comité Syndical
  - 1.2. Renouvellement des membres du Bureau et des Vice-Présidents
  - 1.3. Renouvellement des membres de la Commission d'Appel d'Offres
  - 1.4. Renouvellement des membres de la Commission de Délégation de Service Public
  - 1.5. Renouvellement des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
  
- 2- Délégations
  - 2.1. Délégation de compétences du Comité Syndical à la Présidente
  - 2.2. Délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau
  
- 3- Finances
  - 3.1. Débat d'Orientations Budgétaires
  
- 4- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le jeudi 6 avril 2017 à 11 heures, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée

Secrétariat assuré par : Madame Annic DESSAUX



Madame LUCOT-AVRIL ouvre la séance.

Madame DESSAUX est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum est constaté.

### **Renouvellement des membres du Comité Syndical**

Madame la Présidente explique que la mise en place du Schéma Départemental de Coopération intercommunale intervenue en janvier dernier induit le renouvellement des membres du collège des EPCI et leur installation au sein du Comité Syndical, dont la composition est rappelée ci-dessous.

EPCI	Délégués communautaires	
	Titulaires	Suppléants
Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine	Annic DESSAUX	Régis SAUL
Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral	Olivier COURSAULT	Laurent VASSET
Communauté de l'Agglomération Havraise	Edouard PHILIPPE	Pascal CORNU
Communauté de Communes Bray-Eawy	Romain ROUSSELIN	Daniel BENARD
Communauté de Communes Campagne de Caux	Guy FONTANIÉ	Mathieu ORANGE
Communauté de Communes Caux-Austreberthe	Chantal VERHALLE	François TIERCE
Communauté de Communes de Londinières	Hervé VASSARD	Bruno GRANDSIR
Communauté de Communes des Quatre Rivières	Sébastien JOLY	Eric MALLET
Communauté de Communes Falaises du Talou	Jean-Marie BEAURAIN	Patrice PECANAC
Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin	François DELNOTT	Nicolas OCTAU
Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle	Rémy TERNISIEN	Martial MUNIN
Communauté de Communes Terroir de Caux	Alain DEPREAUX	Denis FAUVEL
Métropole Rouen Normandie	Frédéric SANCHEZ	Alain OVIDE
Département de Seine-Maritime	Alain BAZILLE	Sophie ALLAIS
	Bertrand BELLANGER	Nicolas BERTRAND
	Patrick CHAUVET	Jean-Louis CHAUVENSY
	Bastien CORITON	Chantal COTTEREAU
	Guillaume COUTEY	Martial HAUGUEL
	Christine DE CINTRÉ	Marie LE VERN
	Blandine LEFEBVRE	Yvette LORAND PASQUIER
	Virginie LUCOT-AVRIL	Nicolas ROULY
	Florence THIBAudeau RAINOT	Cécile SINEAU-PATRY
	Alfred TRASSY-PAILLOGUES	Nacera VIEUBLE

Le renouvellement des membres du Comité Syndical, tel que proposé ci-dessus, est approuvé à l'unanimité.

### ***Élection des membres du Bureau et Vice-Présidents***

Madame LUCOT-AVRIL rappelle les noms des membres du Bureau ainsi que les Vice-Présidents actuels. Elle indique que les membres précités ont proposé de reconduire leur candidature.

Madame LEFEBVRE indique qu'elle souhaite, dans un souci de cohérence, se retirer et laisser sa Vice-Présidence à Monsieur BAZILLE, Vice-Président en charge des infrastructures au sein du Conseil Départemental.

Madame LUCOT-AVRIL précise que Madame DESSAUX reconduit sa candidature et que Monsieur ROGER est remplacé par Monsieur DEPREAUX au sein du Comité Syndical.

Dans ce cadre, les candidats sont les suivants :

- Virginie LUCOT-AVRIL
- Blandine LEFEBVRE
- Annic DESSAUX
- Alain DEPREAUX
- Alain BAZILLE
- Christine DE CINTRE
- Alfred TRASSY-PAILLOGUES
- Jean-Marie BEAURAIN
- Rémy TERNISIEN
- François DELNOTT

Concernant les Vice-Présidents, sont candidats :

- Alain BAZILLE
- Annic DESSAUX
- Alain DEPREAUX

À l'unanimité, le Bureau et les Vice-Présidents sont élus dans la composition proposée.

### ***Élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)***

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical des candidatures suivantes :

Pour les membres titulaires :

- Alain BAZILLE
- Annic DESSAUX
- Alain DEPREAUX
- Guillaume COUTEY
- François DELNOTT

Pour les membres suppléants:

- Florence THIBAUDEAU-RAINOT
- Blandine LEFEBVRE
- Romain ROUSSELIN
- Patrick CHAUVET
- Jean-Marie BEAURAIN

À l'unanimité, la commission d'appel d'offres est instituée dans la composition proposée.

### ***Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)***

Les candidatures proposées sont identiques à celles des membres de la CAO, soit :

Pour les membres titulaires :

- Alain BAZILLE
- Annic DESSAUX
- Alain DEPREAUX
- Guillaume COUTEY
- François DELNOTT

Pour les membres suppléants:

- Florence THIBAUDEAU-RAINOT
- Blandine LEFEBVRE
- Romain ROUSSELIN
- Patrick CHAUVET
- Jean-Marie BEAURAIN

À l'unanimité, la commission de délégation de service public est instituée dans la composition proposée.

### ***Renouvellement des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)***

Les candidatures au sein du Comité Syndical sont les suivantes :

- Annic DESSAUX
- François DELNOTT

Madame la Présidente propose également de retenir l'association locale « Union Fédérale des Consommateurs –Que choisir » pour siéger au sein de la Commission.

À l'unanimité, la Commission Consultative des Services Publics Locaux est instituée dans la composition proposée.

### ***Délégations de compétences du Comité Syndical à Madame la Présidente***

Les délégations présentées permettent de la souplesse dans le fonctionnement du Syndicat, avec l'obligation pour Madame la Présidente de rendre compte de leur utilisation devant le Comité Syndical suivant.

Après rappel des domaines de compétences faisant l'objet de la délégation, il est procédé au vote.

La délibération portant sur la délégation de compétences du Comité Syndical à Madame la Présidente est adoptée à l'unanimité.

### ***Délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau***

Les délégations soumises au vote portent sur différentes compétences et seuils financiers qui sont rappelés. Elles supposent également de rendre compte des compétences exercées par le Bureau en Comité Syndical.

La délibération relative à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau est adoptée à l'unanimité.

### ***Débat d'Orientations Budgétaires***

En ce qui concerne l'aménagement numérique au niveau national, Madame LUCOT-AVRIL annonce qu'un tiers des collectivités françaises choisit en ce moment l'exploitant de son réseau. Comme Seine-Maritime Numérique, ces collectivités se trouvent en phase de négociation et la compétition s'annonce donc serrée sur ces projets structurants.

Seine-Maritime Numérique a la volonté et prend le risque d'investir sur les territoires ruraux. Madame LUCOT-AVRIL souligne que les coûts baissent avec des déploiements plus rapides, elle explique qu'une hausse des revenus est à venir sur les réseaux et que les appels d'offres sont de plus en plus nombreux. Elle informe les membres du Comité Syndical que beaucoup de travail reste à réaliser et qu'il importe que les opérateurs soient présents aux côtés des collectivités.

Madame LUCOT-AVRIL rappelle que le territoire en zone blanche représente 230 000 foyers en attente de couverture FTTH en Seine-Maritime, soit 640 communes à l'échelle départementale.

En ce qui concerne le financement du Syndicat Mixte, Madame LUCOT-AVRIL reconnaît qu'il est difficile pour les adhérents en 2017 de financer les 21 € par ligne. Dans ce cadre, Seine-Maritime Numérique négocie actuellement avec la paierie départementale afin de trouver des solutions adaptées à chaque collectivité, elle précise qu'il pourrait s'agir d'un échelonnement.

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical le montage financier du Syndicat, c'est-à-dire qu'ils votent dans leur Communauté de Commune respective, une participation financière en fonctionnement.

En ce qui concerne les adhésions à Seine-Maritime Numérique, Madame LUCOT-AVRIL souligne que la quasi-totalité du territoire de Seine-Maritime sera membre en 2017, cela permettra d'avoir un projet structuré au niveau départemental et de négocier les aides de l'État et de la Région.

Sur le point des Schémas Locaux d'Aménagement Numérique, elle indique aux membres du Comité Syndical qu'il est inutile de comparer deux territoires car chaque situation est différente.

Madame la Présidente annonce que, dans le cadre de la délégation de service public (DSP), Seine-Maritime Numérique sera de nouveau amené à solliciter les Communautés de Communes pour l'élaboration d'un nouveau schéma. Elle précise que c'est pour cette raison que dans le débat d'orientations budgétaires, les membres du Comité Syndical auront à la fois à imaginer un modèle de marché différent sans pour autant remettre en cause la DSP d'origine. Elle indique que ce point devra être délibéré dès aujourd'hui afin de ne pas perdre de temps dans la phase d'études. Le rythme de déploiement sera ajusté en fonction des réponses des candidats qui participent à la consultation en cours.

Madame LUCOT-AVRIL explique que les délais, en termes de montée en débit de territoires, sont de 18 à 20 mois lors de la commande d'une armoire et après conventionnement du Schéma Local d'Aménagement Numérique, et de 30 mois dans le cadre du FTTH.

Concernant la maîtrise d'œuvre, Madame LUCOT-AVRIL souligne que le conventionnement avec les bailleurs privés apparaît compliqué et elle profite de cette séance pour demander aux membres du Comité Syndical d'aider Seine-Maritime Numérique à accéder à l'ensemble des habitations. Madame la Présidente compte sur leur appui pour que les assemblées générales des bailleurs privés puissent se tenir au plus vite pour autoriser cet accès.

Madame la Présidente rappelle que Seine-Maritime Numérique avance les subventions et qu'il est important que toutes les Communautés de Communes de Seine-Maritime adhèrent afin de percevoir ces aides, puisqu'il s'agit d'un projet à l'échelle départementale.

En ce qui concerne les dépenses d'exploitations et plus particulièrement les redevances d'occupation des infrastructures du domaine public routier départemental, Madame LUCOT-AVRIL espère une faveur financière du Département quant à la contribution demandée dans le cadre de l'aménagement numérique.

Monsieur LUCAS, Directeur Général Adjoint Aménagement et Mobilité répond que, dans un souci d'équité sur le territoire, il est difficile d'exonérer Seine-Maritime Numérique sans exonérer les opérateurs privés.

Madame LUCOT-AVRIL revient sur le point abordant l'accélération du programme et souligne qu'une demande d'accord de principe a été transmise au Ministre de l'Économie et des Finances, et que cette demande a été jointe au présent dossier.

Les orientations budgétaires 2017 sont soumises au vote et la délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Monsieur DELNOTT s'interroge quant aux perspectives d'optimisation du déploiement. Il comprend dans le débat d'orientations budgétaires présenté, que certains opérateurs proposent également la réalisation d'un réseau de collecte sur leur fonds propres. Dans le cas où le Syndicat opérerait pour ce principe, il demande si Seine-Maritime Numérique sera amené à louer ce réseau.

Madame LUCOT-AVRIL dit s'être renseignée sur cette possibilité proposée par plusieurs candidats pendant les négociations.

Monsieur LUCAS explique qu'en général ce n'est pas le délégataire mais la maison mère qui propose de construire un réseau de collecte en propre et de le louer au délégataire. Il ajoute que deux questions se posent, la première étant celle de la conservation ou pas du bénéfice des fonds nationaux dans cette hypothèse. La deuxième est de savoir si, en fin de contrat de délégation, dans 18 ans, Seine-Maritime Numérique aura toujours accès à ce réseau de collecte et sous quelles conditions. Dans le cas contraire, le Syndicat se retrouverait avec un réseau de desserte sans appui sur un réseau de collecte. Lors des négociations avec les candidats à la délégation de service public, l'équipe de Seine-Maritime Numérique a souhaité s'assurer de la continuité du service au-delà du contrat de délégation.

Monsieur LUCAS précise que le Syndicat ne peut pas investir directement sur fonds publics pour construire un réseau qui serait en concurrence avec des réseaux existants, sous peine d'être privé des subventions. En revanche, Seine-Maritime Numérique peut réaliser de petits tronçons venant compléter et sécuriser les réseaux privés existants. De ce fait, le Syndicat est dépendant des offres des opérateurs présents et de leur réseau sur le territoire. Selon lui, les candidats à la délégation qui proposent de construire, via leur maison mère, un réseau de collecte, évoquent les conditions financières proposées par les opérateurs disposant de section de réseau de collecte sur le territoire qui selon eux sont susceptibles de grever fortement le budget et l'équilibre de la délégation.

Monsieur LUCAS précise la composition de la redevance versée par le délégataire au Syndicat. La première part est versée au moment de la livraison de la prise, lorsqu'il la prend en charge. Ensuite cette prise est à la disposition de l'exploitant, qui verse une redevance



annuelle. Pour certains candidats, cette redevance annuelle à la prise est fonction de la commercialisation ou non de chacune. Pour d'autres, cette redevance est indépendante de la commercialisation.

Monsieur LUCAS souligne que les candidats sont prêts à investir pour être présents sur le territoire et commercialiser le réseau du Syndicat. Il poursuit en évoquant plusieurs variables importantes dans les négociations en cours, dont le volet technique, financier et commercial, notamment le risque pris par le Syndicat en choisissant un délégataire qui assoit la redevance à verser sur le résultat de commercialisation. Monsieur LUCAS reconnaît qu'avec ces variables, l'analyse des différentes propositions devient compliquée, mais montre qu'il y a de véritables enjeux entre sécuriser un plan de financement ou s'exposer un peu plus pour payer moins cher.

Madame LUCOT-AVRIL conclut qu'un travail facilitateur a été réalisé en amont par les équipes de Seine-Maritime Numérique pour choisir le futur délégataire, qu'il faut désormais s'interroger sur une méthode commune à tous et espérer que les dernières Communautés de Communes adhèrent au Syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.



La Présidente de Seine-  
Maritime Numérique

Virginie LUCOT-AVRIL

La secrétaire de séance,

Annie DESSAUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20170406-PVCS060417MATIN-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2017